

Des actions concrètes pour diminuer la pollution agricole diffuse au lac Saint-Pierre

Ville de Saint-Gabriel, le 29 mars 2023 – L'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) a reçu un financement d'un peu plus de 130 000 \$ d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Cet investissement du gouvernement du Canada, destiné à la protection de l'eau douce, a permis de réduire la pollution agricole diffuse au lac Saint-Pierre en conduisant des actions concrètes aux champs.

AGIR Maskinongé a réalisé ce projet en partenariat avec la Fédération de l'UPA de la Mauricie (FUPAM), avec pour objectif commun de diminuer les apports en sédiments au lac Saint-Pierre via plusieurs approches terrain. Ainsi :

1. Deux coulées agricoles, représentant une superficie de 2,2 ha, ont été reboisées. C'est plus de 270 arbres et arbustes plantés pour retenir le sol.
2. Une souche qui obstruait la branche #2 du cours d'eau Grande Décharge a été retirée pour diminuer l'érosion en berges.
3. Huit entreprises agricoles ont été accompagnées pour introduire pour une première fois les cultures de couverture en dérobée dans leurs champs. C'est plus de 50 ha qui ont été couverts par des cultures de couverture à l'hiver 2022-2023. Les producteurs agricoles ont apprécié le soutien agronomique disponible pour répondre à leurs questions sur l'implantation et les impacts positifs sur leur sol de ce type de pratique. La couverture des sols par des cultures en hiver diminue l'érosion en champ.
4. Une culture fourragère innovante, la silphie, a été implantée sur 2,5 ha dans le littoral du lac Saint-Pierre chez un producteur agricole soucieux de l'environnement. Cette plante vivace possède des propriétés intéressantes pour lutter contre l'érosion et a un intérêt agronomique comme fourrage.
5. Deux ponceaux agricoles érodés ont été stabilisés pour contrôler la charge sédimentaire dans les cours d'eau.

Souhaitant faire essayer dans les meilleures conditions possible les cultures de couverture par un maximum d'entreprises agricoles, le projet a soutenu financièrement l'accompagnement agronomique et les dépenses reliées à l'implantation en champ. Au total, on parle d'un maximum de 10 ha par entreprise. « *Je suis vraiment contente de travailler en partenariat avec la FUPAM. Je crois que ça nous permettra de créer des liens de confiance encore plus importants avec les productrices et producteurs agricoles de notre territoire.* », souligne Amélie St-Yves, coordonnatrice de projets chez AGIR Maskinongé.

Les prochaines étapes

Considérant le court échéancier de cette première phase du projet, AGIR Maskinongé recherche actuellement du nouveau financement pour poursuivre le projet en partenariat avec la FUPAM et ce, de manière à assurer une suite à cette mobilisation d'entreprises agricoles motivées et impliquées, à la recherche de solutions pour lutter contre la pollution agricole diffuse.

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.



- 30 -

À propos d'AGIR Maskinongé

AGIR Maskinongé est un organisme de bassin versant désigné par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour planifier la gestion de l'eau du bassin versant de la rivière Maskinongé. En concertation avec les acteurs de l'eau, le principal mandat de l'organisme consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, à le promouvoir et à suivre sa mise en œuvre. Fondé en 2004, l'organisme compte près de 20 ans d'expérience dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau, de la planification stratégique, de la consultation publique et de la concertation, de la géomatique appliquée à l'environnement ainsi que dans la rédaction et la mise en œuvre d'aide à la décision.

À propos de la FUPAM

La Fédération de l'UPA de la Mauricie représente un millier de fermes exploitées par quelque 1 500 producteurs agricoles et forestiers. La Fédération a pour mission de rassembler ses membres dans un objectif de développement, de promotion et de défense de leurs intérêts professionnels, économiques, sociaux et environnementaux, tant individuels que collectifs.

Pour information :

Amélie St-Yves
Coordonnatrice de projets
AGIR Maskinongé
450 752-4868, poste 224
amelie.st-yves@agirmaskinonge.com

Héloïse Henry
Conseillère en agroenvironnement
FUPAM
819 378-4033, poste 247
hhenry@mauricie.upa.qc.ca